

COMPOSITION DES JURYS
UFR SCIENCES DE LA VIE, DE LA TERRE ET DE L'ENVIRONNEMENT
Année universitaire 2024-2025

Le Président de l'Université de Bourgogne

VU le Code de l'Éducation, notamment article L. 712-2 (5°) ;

VU l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de Licence, de Licence Professionnelle et de Master ;

VU l'arrêté du 26 juin 2024 accréditant l'Université de Bourgogne en vue de la délivrance de diplômes nationaux ;

VU l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de Licence ;

VU la délibération du Conseil d'Administration de l'Université de Bourgogne en date du 17 décembre 2014 prévoyant que les compétences relatives aux jurys d'examen sont exercées par les Directeurs des composantes ;

VU le Référentiel commun des études adopté par le Conseil d'Administration de l'Université de Bourgogne le 18 décembre 2024 ;

ARRETE

Article 1 :

Le jury de la Licence 1^{ère} année Sciences de la Vie de la Terre et de l'Environnement (**L1SVTE**) est ainsi constitué pour l'année universitaire 2024-2025, **SEMESTRE 1 :**

Président(e) : Mme Fawzia BABA-AISSA

Membres :

Mme Irina BUNDELEVA

M. Pascal NEIGE

M. Frédéric DEMOISSON

Mme Doriane TROMPIER

M. Mustapha CHERKAOUI MALKI

Mme Aurelie KHIMOUN

M. Benoît POINSOT

Mme Corinne LELOUP

M. Laurent PICHON

M. Gaethan JEGO

Le jury de la Licence L1 SVTE est ainsi constitué pour l'année universitaire **2024-2025 : SEMESTRE 2 :**

Président : Mme Corinne AMIOT-LELOUP

Membres :

M. Pascal DEGRACE

Mme Christine GAUTHERON-GRACI

Mme Angélique BESSON BARD

M. Paul ALIBERT

Mme Virginie COMTE

M. Laurent PICHON

Mme Patricia GERBEAU

M. Gaetan JEGO

Beryl LAITUNG

M. Laurent Pichon

M. Eric FINOT

Le jury de la Licence 1ère année SVTE est ainsi constitué pour l'année universitaire **2024-2025, Session RATTRAPAGE Semestre 1 et semestre 2** :

Président : Mme Corinne AMIOT-LELOUP

Membres :

M. Pascal DEGRACE
Mme Angélique BESSON BARD
M. Pierre ANDREOLETTI
M. Paul ALIBERT
Mme Patricia GERBEAU
M. Laurent PICHON
M. Gaetan JEGO

Article 2 :

Le directeur de l'UFR est chargé de l'exécution et de la publication du présent arrêté par voie d'affichage papier dans l'enceinte de l'UFR Sciences de la Vie, de la Terre et de l'Environnement, et sur le site internet de l'UFR Sciences de la Vie, de la Terre et de l'Environnement.

Fait à DIJON, le 17/12/2024

Le Directeur de l'UFR,



Bruno FAIVRE